

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO, Véronique VERFAILLIE

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Grégory DEKONINCK,

Etaient absents excusés :

Monsieur : Dominique LEGRAND, Président

Madame : Christine LAURENT

Etaient absentes :

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

Messieurs : Rachid BECHKER, Johann GRUSON, Vincent FIORILE

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/R/2026/02/03

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

SEANCE DU 02 MARS 2026

DELIBERATION N°CCAS/R/2026/02/03

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2026

Après avoir fait l'appel et constaté la présence du quorum, Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2026 ci-annexé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an

ci-dessus (suivant signatures)



Vice-président,

Boumediene MIMOUN.



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 14

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO,
Christine LAURENT

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Rachid BECHKER, Grégory DEKONINCK, Vincent
FIORILE

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Johan GRUSON,

Etaient absentes :

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

POINT CCAS/I/2026/01/01

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D ADMINISTRATION :

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Marie-Thérèse CROQUETTE, décédée le 11 janvier dernier.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2021/5/68 portant élection des administrateurs du CCAS, Monsieur Boumediene MIMOUN demande de prendre acte de l'installation de Madame Véronique VERFAILLIE, en sa qualité de suivant sur la liste 1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

DELIBERATION N°CCAS/R/2026/01/01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2025

Après avoir fait l'appel et constaté la présence du quorum, Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025 ci-annexé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

DELIBERATION N° CCAS/R/2026/01/02

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, présente au Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Marquette-lez-Lille à travers un Rapport d'Orientation Budgétaire ci-dessous annexé et met celui-ci en débat.

Monsieur Boumediene MIMOUN demande à ses collègues du Conseil d'Administration de prendre acte du rapport ci-joint d'orientation budgétaire 2026 et de la tenue des débats qui s'en sont suivis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

Commune de Marquette lez Lille CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a renforcé le rôle du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'améliorer l'information et la participation des élus aux choix financiers des collectivités et de leurs établissements publics.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ces dispositions sont applicables aux Centres communaux d'action sociale des communes de 3 500 habitants et plus. À ce titre, le DOB du CCAS de Marquette-lez-Lille s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il est rappelé que, conformément à la jurisprudence administrative, le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget ne peuvent intervenir lors d'une même séance.

Ce débat constitue un temps essentiel de gouvernance :

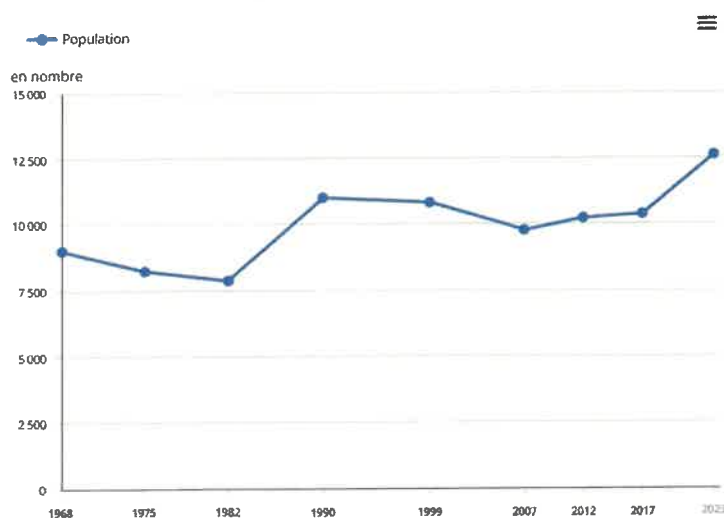
- Il permet aux administrateurs d'échanger sur les priorités d'action du CCAS,
- Il éclaire les équilibres financiers de l'établissement,
- Il prépare les arbitrages budgétaires qui seront traduits dans le budget primitif 2026.

I. RAPPELS DU CONTEXTE LOCAL ET DE SES INCIDENCES SUR LE BUDGET DU CCAS

Une population en croissance continue depuis 2012

La Ville de Marquette-lez-Lille compte, au 1^{er} janvier 2023, 12 622 habitants¹ (contre 11 709 habitants l'année dernière) soit une augmentation de 7.8 % en un an.

POPREF T2 - Population municipale entre 1968 et 2023



¹ (Chiffres en vigueur au 1^{er} janvier 2025 – source INSEE)

Cette dynamique démographique devrait se poursuivre, portée par la livraison de nouvelles résidences principales ces dernières années. Le Répertoire d'Immeubles Localisés de l'INSEE (RIL) recensait 5 166 adresses au 1^{er} janvier 2022 (chiffre servant de base au calcul de la population municipale actuelle). Ce nombre atteindra 5 421 adresses au 1^{er} janvier 2023, avec un taux moyen de 2,275 habitants par logement, avec un nombre moyen de 2,275 habitants par logement (contre 2,295 l'année précédente).

Ces évolutions traduisent l'attractivité du territoire, mais impliquent également une **pression accrue sur les dispositifs sociaux de proximité**, au premier rang desquels le CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Marquette-lez-Lille : rôle et missions

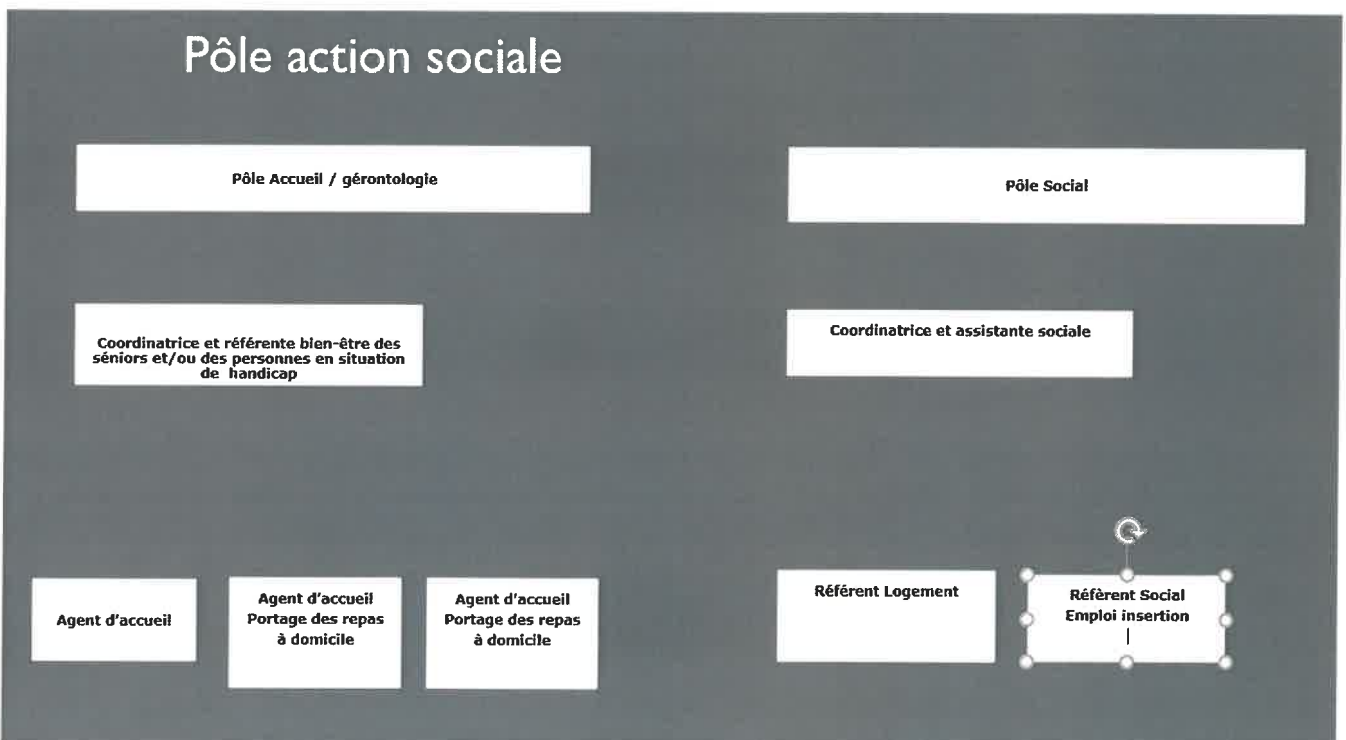
Établissement public administratif obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles), le CCAS dispose d'une personnalité juridique propre, d'un conseil d'administration composé de 15 membres et d'un budget autonome.

Conformément à l'article L.123-5 du même code, le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Ses missions obligatoires sont notamment :

- L'instruction des demandes d'aides sociales légales ;
- La gestion des domiciliations administratives et la tenue du registre des personnes vulnérables ;
- La réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS).

À Marquette-lez-Lille, le CCAS s'appuie sur des agents municipaux mis à disposition par la Ville. Aucun agent n'est affecté à temps complet au CCAS ; la commune prend intégralement en charge les rémunérations, le CCAS supportant uniquement les frais liés aux missions exercées pour son compte.



Un budget 2026 placé sous le principe de précaution et de responsabilité

Dans un contexte national marqué par une faible visibilité budgétaire et des incertitudes persistantes sur les finances publiques, la Ville de Marquette-lez-Lille a fait le choix d'une gestion prudente et responsable, comme rappelé lors du Conseil municipal du 19 novembre 2025.

Cette rigueur budgétaire ne saurait toutefois se traduire par un recul de l'action sociale. Le CCAS demeure un outil essentiel de protection des populations les plus fragiles, qu'il s'agisse de lutter contre la précarité, l'isolement ou les inégalités d'accès aux droits.

La Ville a affirmé son soutien au CCAS par l'attribution de subventions à hauteur de 62 000 € en 2024 et 47 000 € en 2025, permettant de maintenir les services aux usagers, d'anticiper les effets de la crise économique et de soutenir les actions sociales.

Dans ce cadre, le budget 2026 du CCAS poursuivra un double objectif : **maîtriser les équilibres financiers tout en préservant un haut niveau de solidarité et de proximité.**

II. BILAN DE L'ANNÉE 2025 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET AIDES AUX USAGERS

Les missions obligatoires dévolues aux centres communaux d'action sociale sont la domiciliation, la tenue du registre des personnes vulnérables, l'instruction des demandes d'aides sociales et l'analyse des besoins sociaux.

Toutefois, les CCAS restent libres de déployer leurs propres moyens d'intervention, notamment au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, par le biais d'un règlement des aides sociales facultatives, ce qui est le cas pour Marquette-lez-Lille.

1) L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ACCES AUX DROITS

a) Quelques définitions préalables :

La domiciliation des personnes sans domicile stable

La domiciliation permet aux personnes dépourvues de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse administrative, indispensables pour la réception du courrier et l'accès aux droits, aides et prestations sociales auxquelles elles peuvent prétendre.

La demande de domiciliation peut être effectuée auprès d'un Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale (CCAS ou CIAS) ou d'un organisme agréé, sous réserve de remplir les conditions réglementaires en vigueur. Pour les communes de moins de 1 500 habitants ne disposant ni de CCAS ni de CIAS, l'élection de domicile est assurée directement par la mairie. Chaque demande donne lieu à un entretien préalable entre le demandeur et l'organisme compétent.

Au titre de l'année 2025, le CCAS de Marquette-lez-Lille a enregistré 48 demandes de domiciliation, contre 35 en 2022, 42 en 2023 et 62 en 2024. Quatre demandes ont été refusées, en raison de l'absence de lien de rattachement avec la commune.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, 18 domiciliations ont été radiées pour les motifs suivants :

- Absence de manifestation de la personne pendant plus de trois mois consécutifs ;
- Accès à un logement ou à un hébergement stable ;
- Changement de lieu d'élection de domicile à la demande de la personne ;
- Fin de domiciliation.

À ce jour, **50 domiciliations demeurent actives**, concernant 29 hommes isolés et 21 femmes isolées. Parmi ces personnes, 11 sont âgées de 18 à 25 ans, 37 ont plus de 26 ans et 2 ont plus de 60 an

Le registre des personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables est utilisé notamment dans le cadre du plan canicule. Il s'inscrit plus largement dans la mise en œuvre d'une veille sociale, permettant au CCAS de maintenir un contact régulier avec les personnes les plus fragiles du territoire. Ce registre nominatif peut également être mobilisé en cas de crise sanitaire (telle que la pandémie de Covid-19), de période de grand froid ou de fortes chaleurs.

Peuvent être inscrites sur ce registre :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes en situation de handicap bénéficiant notamment de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), d'une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'inscription peut être effectuée à tout moment, à la demande de la personne concernée ou de son représentant légal. Le registre nominatif n'est jamais clos.

À Marquette-lez-Lille, **16 personnes sont actuellement inscrites** sur ce registre. Elles font l'objet d'appels réguliers tout au long de l'année, afin de maintenir un lien et de prévenir les situations d'isolement ou de vulnérabilité accrue.

La constitution des dossiers d'aides légales

Il est d'usage d'appeler « aides légales » les prestations d'aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution de ces prestations résultent de dispositions légales ou réglementaires. Le CCAS est en charge de la constitution de ces dossiers et de leur transmission au représentant de l'État ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

b) Quelques chiffres pour Marquette-lez-Lille :

Dossiers d'aides et d'accompagnements administratifs :

	2022	2023	2024	2025
Demandes de domiciliation	35	42	62	53
ONAC (anciens combattants)	2	4	1	2
Titres de séjour – aide à la constitution de dossiers	3	0	1	11

Dossiers CAF (déclarations RSA, primes d'activité, APL,...)	15	16	27	55
Dossiers de surendettement	NC	NC	20	7
Dossiers CPAM (CSS, IJ...)	NC	NC	29	47
Orientation Emploi	NC	NC	5	16
Orientation partenaires locaux (Centre social, associations solidaires)	NC	NC	8	51

Dossiers liés au vieillissement et à la perte d'autonomie :

	2022	2023	2024	2025
Mises sous protection	2	6	0	2
Dossiers de retraite (classique, réversion, complémentaire, invalidité, ASPA, SASPA)	25	9	13	10
Dossiers d'Aide Personnalisée Autonomie (et aggravations)	25	17	20	15
Dossiers MDPH (AAH-PCH-cartes invalidité – stationnement – RQTH – RAPO...)	116	177	68	85
Dossiers divers d'aides Sociales (portage de repas à domicile, téléalarme placement, aide-ménagère, CARSAT...)	19	21	24	15
Obligations alimentaires	19	10	18	14
Fichier recensant les personnes vulnérables – canicule et plan grand froid		27	20	16

Dossiers liés au logement (missions Ville et CCAS – accès et maintien dans le logement) :

	2022	2023	2024	2025
Dossiers de demandes de logement social / privé / relations bailleur	NC	299	284	359
Dossiers FSL Accès / maintien	NC	56	47	45
Dossiers publics prioritaires (DALO/PDALHPD)	NC	28	33	41
Rendez-vous expulsion / insalubrité	NC	NC	NC	43
Commissions d'attribution	NC	63	62	84
Attribution de logements	NC	148	136	119

2) LES AIDES FACULTATIVES ET LES ACTIONS SOLIDAIRES : UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ

Principalement attribuées par les départements, les communes et les intercommunalités, les aides sociales facultatives, dites secours d'urgence, visent à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se loger ou se nourrir.

C'est dans ce cadre que la politique sociale d'un CCAS s'exprime, et que se dessinent ses priorités d'actions (enfants, personnes handicapées, personnes âgées, jeunes, familles, personnes en insertion, personnes sans domicile fixe...).

La diversité des prestations d'un CCAS permet souplesse et réactivité. Elles sont déterminées par le Conseil d'Administration (délibération) et sont le plus souvent inscrites dans un règlement intérieur, qu'il convient donc de mettre à jour régulièrement.

A Marquette-lez-Lille, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer aux Marquettois en difficulté des prestations d'aide sociale complémentaire n'ayant aucun caractère obligatoire, ces dossiers faisant l'objet d'un passage en commission, appelée commission permanente et composée d'administrateurs volontaires.

La commission permanente – dossiers étudiés en 2025

En 2025, 128 dossiers ont été instruits par les services du CCAS, traduisant un retour à un niveau comparable à celui observé en 2022 (138 dossiers), après une hausse marquée en 2023 et 2024 (respectivement 150 et 152 dossiers). Cette évolution confirme une stabilisation de la demande, tout en maintenant une pression sociale significative.

Sur l'ensemble des dossiers examinés :

- 28 dossiers ont été rejetés en raison de ressources supérieures aux barèmes en vigueur ;
- 87 dossiers ont donné lieu à l'octroi d'aides, bénéficiant à 65 foyers, dont 34 primo-demandeurs, ce qui témoigne du rôle du CCAS comme porte d'entrée pour des publics nouvellement fragilisés ;
- 13 dossiers ont été ajournés, principalement en raison de pièces justificatives manquantes.

Parallèlement, le nombre de rendez-vous non honorés demeure élevé (78 rendez-vous). Les retours qualitatifs recueillis auprès des usagers mettent en évidence plusieurs facteurs explicatifs :

- La mobilisation de solutions alternatives (solidarité familiale, négociation d'échéanciers avec les créanciers) ;
- La perception de démarches administratives jugées complexes, malgré l'accompagnement proposé par le CCAS ;
- Une meilleure compréhension, en amont, des critères de ressources, conduisant certains usagers à anticiper un refus et à renoncer à la démarche.

Ces éléments appellent à une réflexion sur les modalités d'information, d'accompagnement et de simplification des parcours, afin de limiter les abandons et d'optimiser le temps de traitement des dossiers.

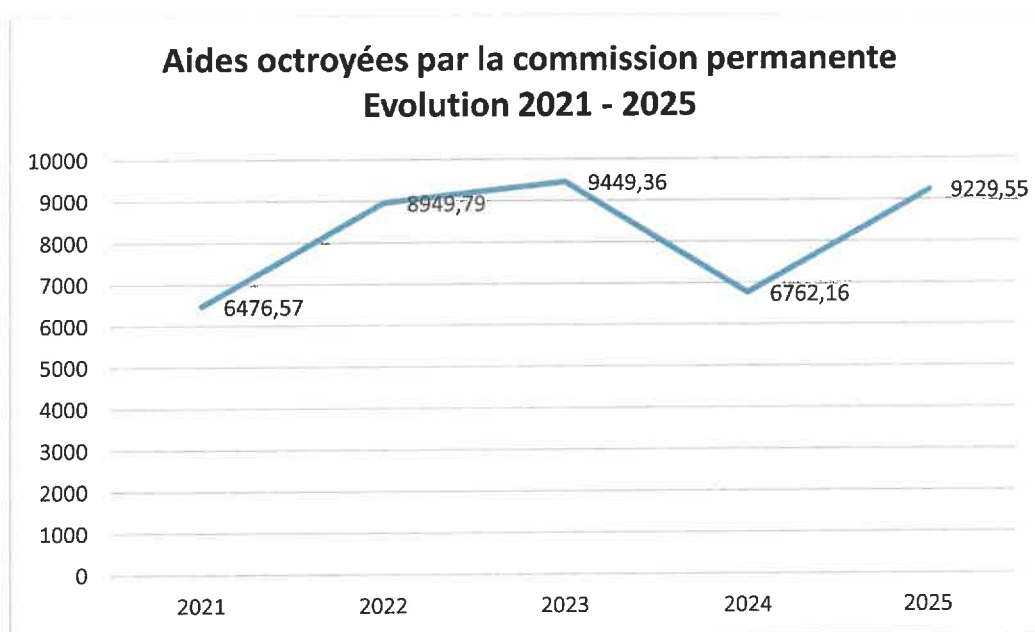
Répartition et évolution des aides financières accordées

Les aides accordées en 2025 représentent un montant global de 9 229,55 €, réparti comme suit :

- Chèques services : 2 560 €, en nette diminution par rapport à 2023 (4 420 €) mais en hausse par rapport à 2024 (1 920 €). À noter que 60 € n'ont pas été réclamés par un foyer bénéficiaire.
- Aides aux impayés de loyer : 3 847 €, en progression par rapport aux exercices précédents (2 648,23 € en 2022 et 2 935 € en 2024), traduisant une tension persistante sur le logement, poste de dépense prioritaire pour les ménages.
- Aides aux factures d'énergie : 1 286,38 €, montant relativement stable sur plusieurs exercices, après un pic en 2022.

- Aides au règlement des assurances : 386,40 €, permettant à trois familles de conserver une couverture assurantielle indispensable.
- Prise en charge des frais de cantine et de garderie : 1 149,77 € pour cinq familles, confirmant l'attention portée à l'accès des enfants aux services périscolaires, facteur clé d'inclusion sociale et professionnelle des parents.

Cette répartition met en évidence une priorisation des aides liées au logement, à l'énergie et à la protection des familles, en cohérence avec les missions fondamentales du CCAS.



Le « package étudiant » et l'accompagnement des jeunes :

En complément des aides examinées en commission permanente, le CCAS a renforcé son action en direction des jeunes et des étudiants :

- 9 dossiers de participation vacances, pour un montant total de 268,50 € ;
- 21 dossiers de bourses d'étude, pour un montant de 5 400 €, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent, traduisant l'impact positif d'une communication renforcée sur les dispositifs existants.

Au total, 32 jeunes ont été accompagnés en 2025, dont 22 majeurs et 10 âgés de 16 à 18 ans.

Par ailleurs, le dispositif de prêt d'ordinateurs portables, mis en place en 2024 sans condition de ressources, poursuit son déploiement : 12 ordinateurs sont actuellement en prêt, confirmant la pertinence de cette action en faveur de l'égalité d'accès aux outils numériques.

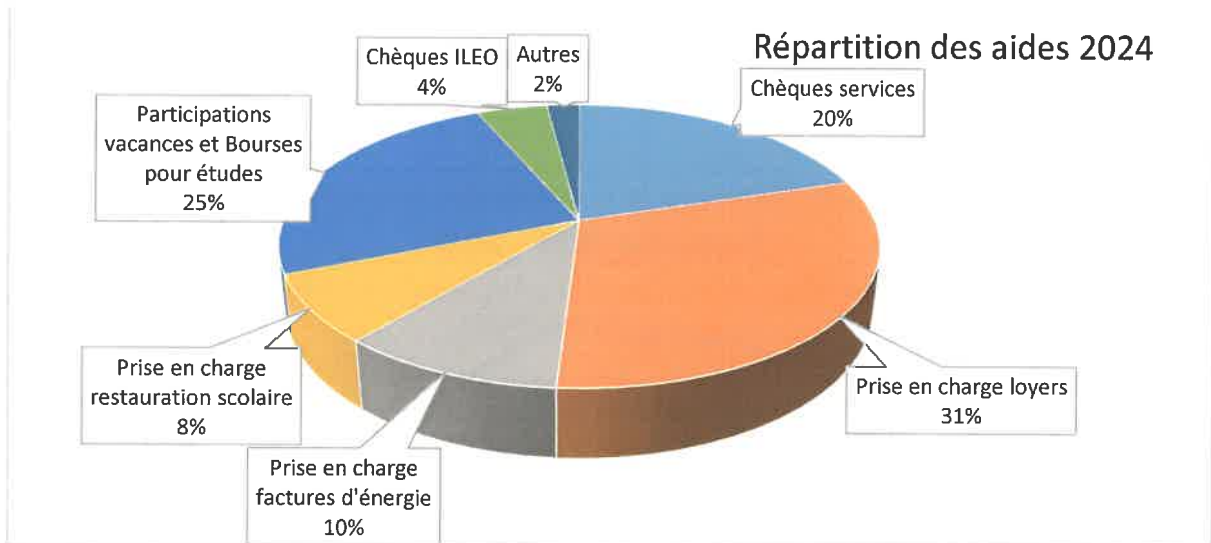
En revanche, le nouveau dispositif d'aide aux transports n'a pas encore trouvé son public, avec seulement trois dossiers instruits pour un montant de 145,25 €. Une reconduction du dispositif en 2026, **accompagnée d'une communication ciblée, apparaît nécessaire afin d'en évaluer pleinement la pertinence.**

Aides hors budget CCAS :

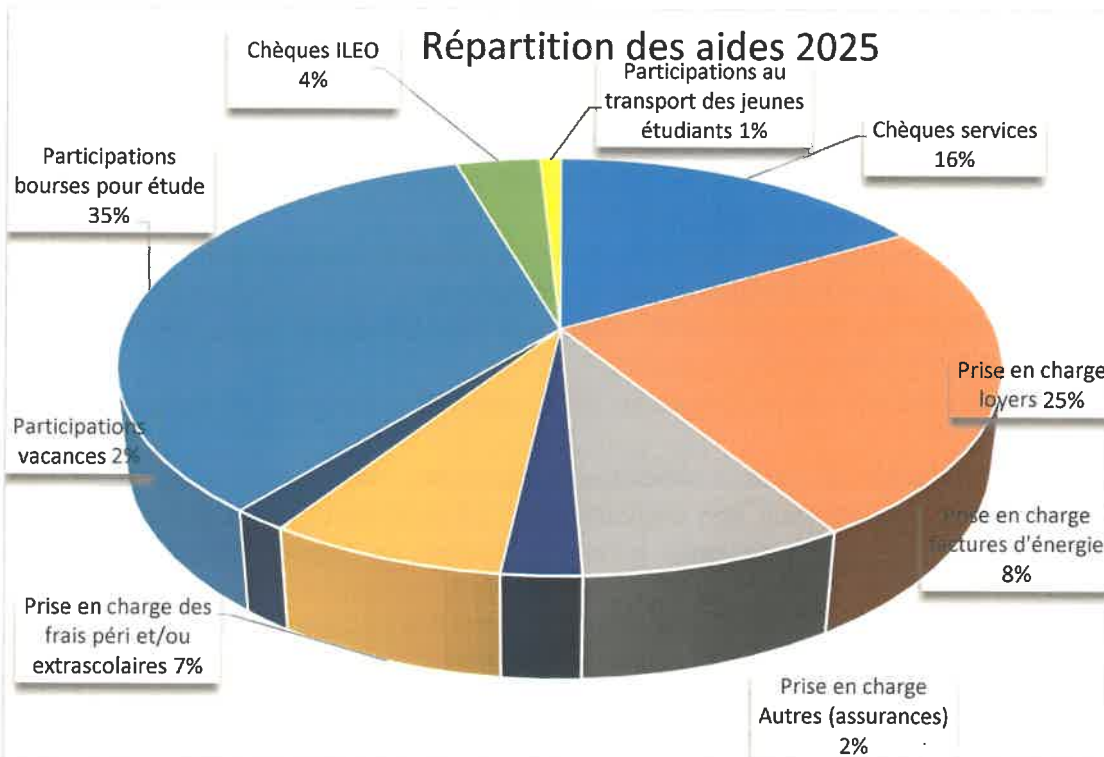
Enfin, 570 € de chèques ILEO ont été distribués hors budget CCAS. Chaque attribution donne lieu à un entretien individuel et à une analyse approfondie de la situation, avec un retour systématique en commission permanente. La prise en charge est volontairement

plafonnée à 50 % du montant de la facture d'eau, afin de maintenir une logique de responsabilisation des usagers.

Pour rappel, la répartition des aides 2024 était la suivante :



En 2025, les aides se répartissent de la façon suivante :



III. LES ÉVÈNEMENTS FESTIFS ET SOLIDAIRES DU CCAS

Au-delà de ses missions d'accompagnement social et de mise en œuvre d'actions de solidarité, le CCAS développe des temps conviviaux et festifs à destination de ses publics,

afin de favoriser le lien social, prévenir l'isolement et encourager les rencontres intergénérationnelles.

La Semaine Bleue : du 06 au 10 octobre 2025 « Vieillir : une force à partager »

Trop souvent, l'avancée dans l'âge est synonyme de déclin et de perte de motricité. Dans ce rejet d'une vision déficitaire de l'avancée en âge, la Semaine Bleue est l'occasion de promouvoir les contributions que tous les aînés peuvent apporter à la collectivité quel que soit leur âge, leur état de santé, leur niveau d'autonomie et leur lieu de vie. En effet, la plus-value que les aînés apportent est visible à travers la multitude de tâches qu'ils accomplissent ou de services qu'ils rendent, aussi bien dans le cercle familial que plus largement, dans la sphère sociétale.

Fruit d'un travail partenarial entre le CCAS, le Centre Social, les établissements d'accueil (Domaine de la Rivière et Georges Delfosse notamment), les services de la Ville (animation, sports, petite enfance...), et les associations marquettoises, les activités se voulaient variées, axées sur le bien-être des séniors et les liens intergénérationnels.

- *Favoriser les rencontres, les échanges et les liens intercommunaux :*
 - Les jeux Intervilles, organisés en lien avec le SIVOM pour l'ouverture de la semaine, ont rassemblé 160 séniors, dont 36 Marquettois au mieux de leur forme, et qui ont remporté la compétition ;
 - Le thé dansant a accueilli 82 participants, dont plusieurs issus de villes voisines. L'animation musicale et les mignardises ont été particulièrement appréciés ;
 - La pièce de théâtre « Mais si c'est facile », qui a réuni 113 aînés (contre 50 l'an dernier), toujours suivie du traditionnel goûter.
- *Renforcer les liens intergénérationnels :*
 - Des ateliers créatifs en lien avec le Relai Petite Enfance de la Ville,
 - Des ateliers de création florale associant les établissements, les centres aérés municipaux et le Centre social ;
 - Un loto intergénérationnel réunissant 64 adultes et 44 enfants issus principalement des centres aérés également,
 - Des animations autour des jeux anciens à la résidence Georges Delfosse durant les temps de garderie des enfants scolarisés à l'école Jeanne de Flandre.
- *Promouvoir le bien-être des séniors :*
 - Un atelier de relaxation, complet dès l'ouverture des inscriptions ;
 - Un atelier « Énergie chinoise », pour lequel une seconde session a dû être programmée en raison du nombre élevé de participants.

Le colis de Noël aux Aînés Marquettois

La remise du colis de Noël a pour objectif principal de lutter contre l'isolement des aînés et de leur offrir un temps d'échange avec les administrateurs du CCAS et les élus municipaux, dans une atmosphère conviviale et festive.

Le samedi 20 décembre 2025, **920 Marquettoises et Marquettois âgés de plus de 70 ans** (+46 par rapport à l'année précédente) ont reçu un colis de Noël, dont la qualité est unanimement saluée.

Par ailleurs, 24 résidents du foyer-logement du Domaine de la Rivière ont reçu ce même colis, tandis que les 64 résidents de la partie EHPAD recevaient un colis rempli de produits d'hygiène.

Les 80 résidents de l'EHPAD Georges Delfosse ont, quant à eux, tous reçu une coquille dans le cadre de leur traditionnel goûter de Noël.

Les colis solidaires

Dans le cadre de son action en faveur des publics en situation de précarité, le CCAS a organisé la distribution de colis solidaires, le jeudi 18 décembre 2025, en partenariat avec la Confrérie de la Cité des Chapons, qui a offert, comme l'an dernier, une coquille en forme de chapon.

Au total, **46 foyers** (personnes seules ou familles) ont effectivement bénéficié de cette distribution. Si 6 foyers étaient absents le jour J, le nombre d'absents reste en diminution par rapport à l'année précédente (11 absents).

Les bénéficiaires ont salué la quantité et la diversité des produits offerts, et la dimension chaleureuse apportée par les porte-clés réalisés par les enfants fréquentant le Centre Social.

Un temps de convivialité, organisé en amont de la distribution, autour d'un café, a permis des échanges informels et a rencontré un vif succès, nécessitant l'ajout de trois tables supplémentaires pour accueillir l'ensemble du public.

Le goûter de Noël : Un spectacle musicale participatif

Le traditionnel goûter de Noël proposé par le CCAS vise à apporter un moment de joie aux enfants et à contribuer à la lutte contre l'exclusion, la précarité et les inégalités sociales.

Il s'est tenu le mercredi 10 décembre 2025 au Kiosk, autour d'un spectacle musical participatif animé par un duo de la Compagnie *In Illo Tempore*.

Ce temps festif, chaleureux et dynamique a été largement apprécié par les familles. À l'issue du spectacle, chaque enfant s'est vu remettre une « box goûter » (boisson chocolatée, viennoiserie, clémentine et petit ballotin de bonbons), une formule ayant rencontré un vif succès.

Le CCAS tient à souligner la présence active de ses partenaires : le Centre social L'Atelier, Marquette Solidarité et les Restos du Cœur.

Au total, 83 familles avaient été invitées, représentant 145 enfants âgés de 0 à 12 ans, repérés par les associations partenaires et le CCAS.

Toutefois, 35 familles se sont inscrites (62 enfants), et 26 familles étaient effectivement présentes.

Dans ce cadre, 54 jouets, offerts par l'association *Le Noël des Déshérités*, ont été distribués (contre 83 en 2023 et 69 en 2024).

Il est proposé de renouveler cette action en 2026, en réfléchissant à de nouvelles modalités d'inscription afin d'optimiser la participation.

IV. LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : UNE BAISSSE DE FRÉQUENTATION EN 2024 QUI SE CONFIRME EN 2025

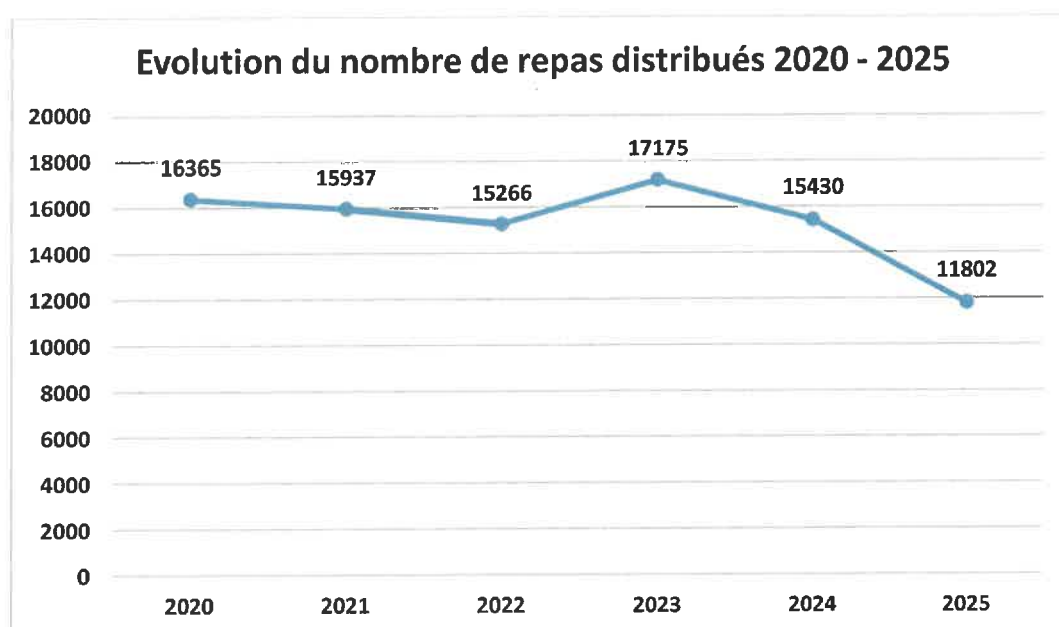
En 2024, 15 063 repas avaient été distribués, soit une diminution de 2 112 repas (-12,3 %) par rapport à 2023. Cette baisse s'expliquait principalement par la fermeture de la cuisine centrale à partir de fin avril 2024 pour travaux, rendant son utilisation impossible, et à une modification de fonctionnement.

En 2025, la fréquentation a connu **une nouvelle baisse de 23,5 % par rapport à 2024**, soit une diminution de plus de 30 % par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
JANVIER	1079	1561	1301	1503	1422	1035
FEVRIER	1023	1332	1128	1305	1394	948



MARS	1271	1373	1203	1503	1445	1024
AVRIL	1429	1352	1148	1383	1385	969
MAI	1463	1354	1181	1473	1506	1091
JUIN	1467	1263	1078	1483	1483	907
JUILLET	1445	1244	1196	1371	1187	976
AOÛT	1340	1300	1384	1433	1234	969
SEPTEMBRE	1370	1256	1553	1403	1108	981
OCTOBRE	1466	1284	1316	1421	1148	956
NOVEMBRE	1574	1254	1334	1452	1085	922
DECEMBRE	1438	1364	1444	1445	1033	1024
TOTAL	16365	15937	15266	17175	15430	11802



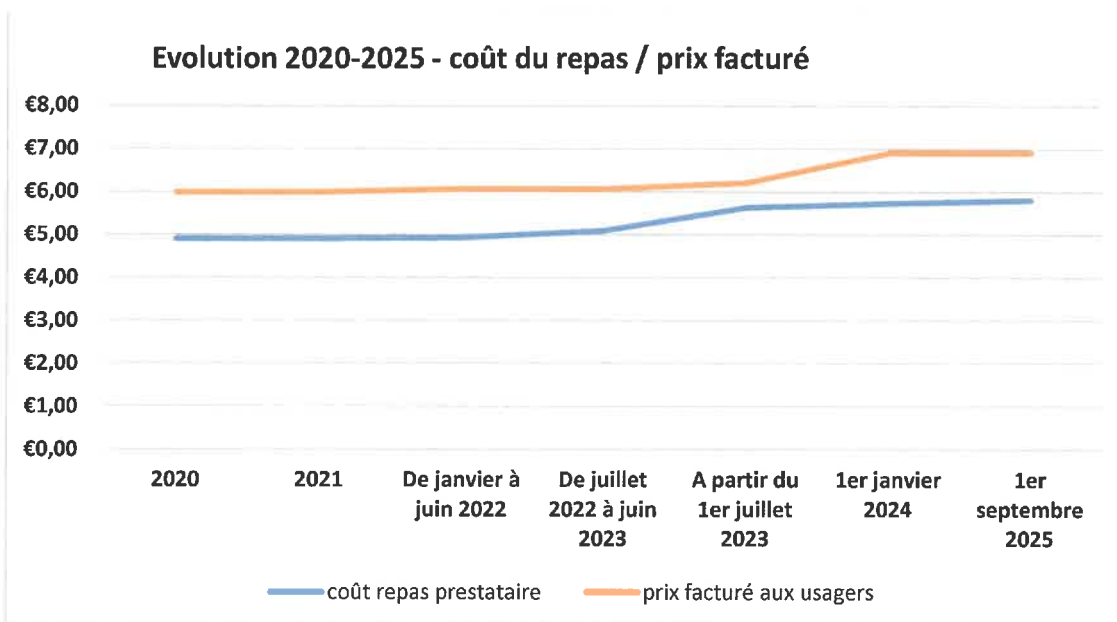
Cette tendance aura une conséquence sur notre atterrissage 2025, entraînant, certes, une baisse de nos dépenses, mais également de nos recettes, par rapport à ce qui était initialement prévu.

Evolution des recettes du portage des repas

Pour rappel, lors du précédent marché, le CCAS et la Ville avaient subi une hausse de prix importante de la part du titulaire (+ 14,8 % depuis 2020). Afin de compenser cette augmentation, le Conseil d'Administration avait voté, en juin 2023, une revalorisation du tarif appliqué à nos Aînés dans le cadre du portage de repas à domicile, le coût d'un repas étant passé **au 1^{er} janvier 2024 de 6.20 € à 6.90 € par repas**, soit une augmentation de 11.9 %.

En raison de la fermeture provisoire de la Cuisine centrale en raison des travaux, un marché transitoire avait été conclu avec une date de fin maximale au 5 juillet 2026. Le coût actuel d'un repas pour le CCAS est de **5,80 €**.

	Coût repas prestataire	Prix facturé aux usagers
2020	4,90 €	5,98 €
2021	4,90 €	5,98 €
De janvier à juin 2022	4,92 €	6,05 €
De juillet 2022 à juin 2023	5,08 €	6,05 €
A partir du 1er juillet 2023	5,63 €	6,20 €
1er janvier 2024	5,73 €	6,90 €
1 ^{er} septembre 2025	5,80 €	6,90 €



Conclusion et impacts financiers :

La baisse de fréquentation des repas à domicile a des **conséquences directes sur les recettes et dépenses** du CCAS. La baisse de fréquentation réduit à la fois les recettes et les charges, mais le solde net reste à suivre avec attention pour l'atterrissage 2025.

Le prochain Conseil d'Administration devra probablement réévaluer le nouveau tarif à appliquer aux usagers pour garantir l'équilibre financier du service en fonction des résultats de la négociation du nouveau marché de restauration.

V. LE BUDGET DU CCAS : CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 2025

Le budget primitif voté pour 2025 s'est élevé au total à :

- **172 696,50 € en fonctionnement**
- **27 262,54 € en investissement**

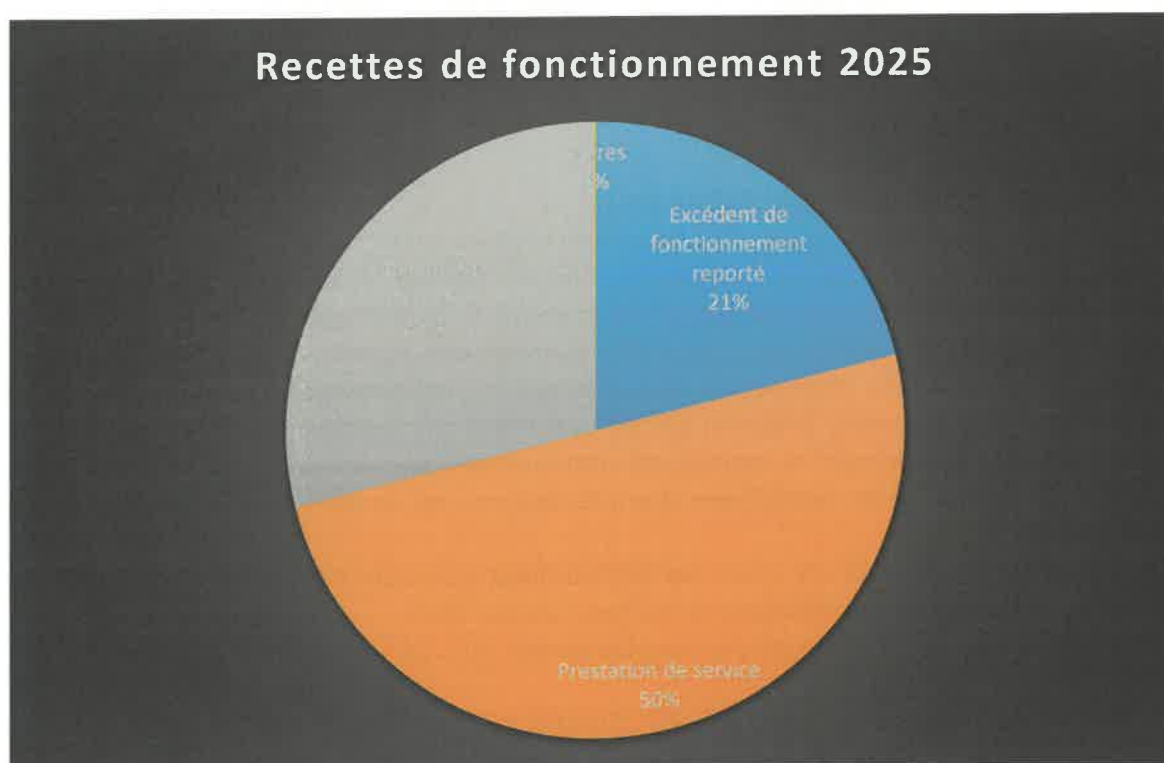
Toutefois, la forte baisse de fréquentation du portage des repas à domicile aura pour conséquence une diminution des recettes réelles de fonctionnement, mais également une

diminution des dépenses. Il convient donc de revoir les résultats de l'année à la baisse, qui laissent présager un atterrissage nul (proche de zéro, voire en négatif).
 Le CCAS bénéficiant d'un excédent, il conviendra de l'utiliser de façon progressive.

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

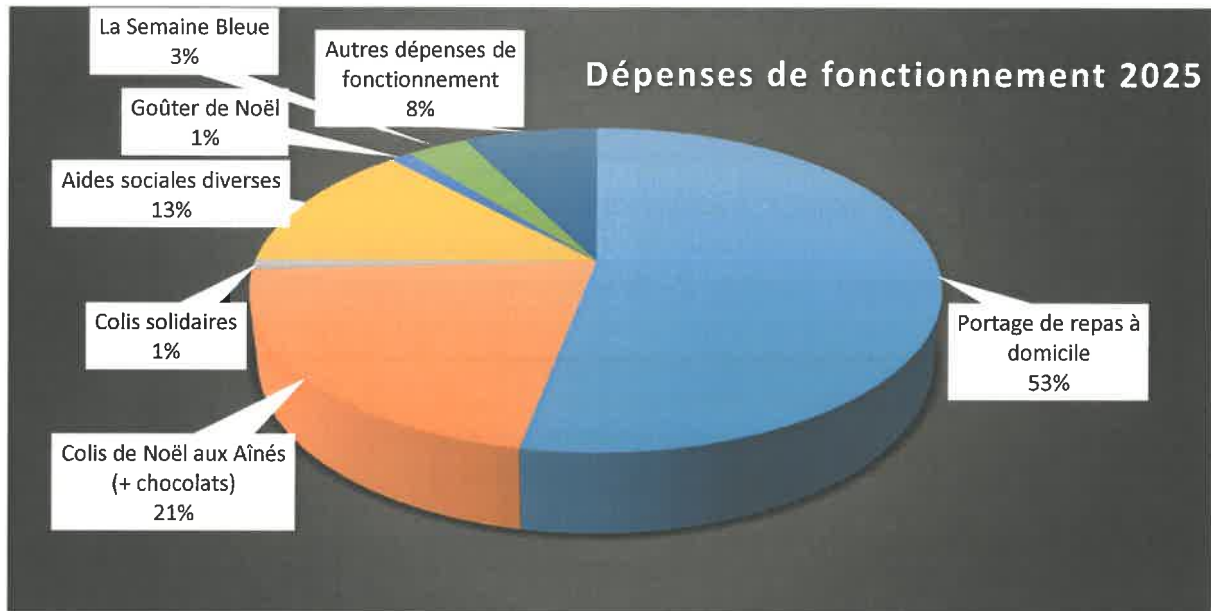
❖ Les principales recettes de fonctionnement pour 2025 (prévision) :

- les prestations de service (repas) :	81 000 €
- la subvention communale :	47 000 €
- l'excédent de fonctionnement reporté :	34 467 €
- autres (dons, reprise de provisions,...) :	149,50 €



❖ Les principales dépenses de fonctionnement pour 2025 (prévisions) :

- Le portage de repas à domicile : 67 900 €
- Les colis de Noël aux Aînés + chocolats portage : 27 100 €
- Le colis solidaire : 1 435 €
- Aides sociales facultatives (aides diverses + colis de dépannage) : 16 460 €
- Le goûter de Noël : 1 565 €
- La Semaine Bleue : 4 300 €
- Autres dépenses de fonctionnement : 9 500 €



2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le CCAS est désormais équipé d'un nouveau logiciel métier qui couvre l'ensemble des besoins et missions du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, les demandes de logement, le portage de repas à domicile, la gestion du budget du CCAS, la gestion des agendas des agents, le suivi de parcours des usagers, la gestion des inscriptions aux animations, l'observation sociale du territoire... L'acquisition d'un nouveau progiciel devait permettre un meilleur suivi des parcours des usagers mais aussi faciliter le traitement administratif des dossiers pour les travailleurs sociaux, de mieux gérer l'ensemble des prestations, et devenir une aide à la décision politique.

Ce nouveau progiciel est en cours de déploiement pour un montant de 15 282 €. Les formations aux agents se dérouleront courant février 2026.

Il s'agit de la principale dépense en investissement du CCAS pour l'année 2025.

VI. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2026 :

1. RELANCER UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX POUR ADAPTER L'ACTION SOCIALE AUX REALITES DU TERRITOIRE

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Analyse des Besoins Sociaux doit être engagée dans l'année suivant chaque renouvellement municipal. Celle qui aurait dû être conduite à partir de 2020 n'a pas pu être menée à son terme. Toutefois, un premier travail de diagnostic territorial et d'analyse de questionnaires a été réalisé et transmis début 2024 par une société de conseil mandatée par le CCAS.

Dans la perspective des élections municipales prévues en mars 2026, il est proposé de relancer une démarche complète d'Analyse des Besoins Sociaux, en s'appuyant sur les éléments existants, afin de disposer d'un diagnostic actualisé et partagé.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- Juin 2026 : actualisation du diagnostic territorial existant ;
- Octobre 2026 : organisation de tables rondes autour de six thématiques sociales prioritaires ;



- Avril 2027 : restitution et présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux. Cette démarche permettra d'actualiser la connaissance des fragilités sociales du territoire, d'objectiver les besoins des publics et d'éclairer les futures orientations de l'action sociale locale.
- Aucun budget supplémentaire n'est prévu à ce titre pour l'exercice 2026.

2. POURQUOI LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES : MAINTIEN DES AIDES EXISTANTES ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES PARTENARIALES

Face à un contexte social toujours marqué par les difficultés économiques et l'augmentation des situations de précarité, le CCAS réaffirme sa volonté de **maintenir un soutien financier direct aux publics les plus fragiles**, tout en favorisant le développement d'actions collectives.

Il est ainsi proposé :

- De **maintenir l'ensemble des aides existantes** (secours d'urgence, aides au logement, aides aux familles) ;
- De **conforter les dispositifs en direction des étudiants**, notamment les bourses, le prêt de matériel informatique et les aides au transport ;
- De **développer des actions collectives en lien avec les partenaires locaux**, contribuant notamment à la valorisation de la nouvelle Maison de la Solidarité.

À ce titre, une réflexion est engagée sur les besoins d'accès au numérique des bénéficiaires des Restos du Cœur et de Marquette Solidarité, en lien avec les acteurs associatifs du territoire.

Pour l'année 2026, le budget dédié aux aides sociales s'élèverait à **21 710 €**, dont près de la moitié serait consacrée aux enfants scolarisés et aux étudiants. Cette évolution budgétaire correspond à la moyenne des aides effectivement attribuées sur les trois dernières années, traduisant une gestion ajustée aux besoins constatés.

Par ailleurs, les actions de solidarité traditionnelles et fédératrices, telles que le **gôter de Noël** et les **colis solidaires**, seront maintenues en 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AIDES CP ET AUTRES PARTICIPATIONS		
6228-4212	Commission chèques multiservices	110,00 €
65133-4212	Diverses aides d'urgence	12 600,00 €
65134-4212	Participations vacances / bourses pour études	6 000,00 €
65134-4228	Prise en charge cantines, études, colos...	3 000,00 €
TOTAL		21 710,00 €
ACTIONS SOLIDAIRES		
6232-420	Gouter de Noël des enfants	3 500,00 €
6232-4212	Colis solidaires	1 100,00 €
TOTAL		4 600,00 €

3. MAINTENIR ET RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE

Le CCAS poursuivra en 2026 son engagement en faveur des seniors, en privilégiant à la fois le **maintien à domicile**, la **prévention de l'isolement** et la **promotion du bien-être**.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Favoriser le maintien à domicile grâce au **service de portage de repas**, avec la perspective, à compter du second semestre 2026, de la réouverture de la Cuisine centrale, susceptible d'améliorer la qualité gustative des repas ; le coût du futur marché n'est toutefois pas encore connu à ce stade ;
- Maintenir et développer les **temps de convivialité**, en lien avec la Ville : repas convivial et festif au printemps, Semaine Bleue à l'automne, colis de Noël de fin d'année, et, le cas échéant, de nouvelles actions à compter du dernier trimestre 2026 ;
- Promouvoir la santé et le bien-être des seniors par l'organisation d'**ateliers adaptés et stimulants** (sophrologie, ateliers mémoire, etc.), en complément des actions proposées lors de la Semaine Bleue.

ACTIONS SENIORS		
6232-420	Colis de Noël aux Aînés	30 000,00 €
611-420	Repas à domicile (prestataire)	75 000,00 €
6232-420	Chocolats fin d'année portage	500,00 €
6232-420	Animations	8 600,00 €
6262-4238	Téléphone portable portage à domicile	300,00 €
TOTAL		114 400,00 €

4. CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS AU SERVICE D'UNE ACTION COORDONNEE

Le CCAS poursuivra une politique active de partenariats, indispensable à la complémentarité des interventions et à l'optimisation des ressources.

Seront notamment renforcées les coopérations :

- Avec le **Centre social L'Atelier**, dans le cadre d'actions collectives complémentaires ;
- Avec les **associations locales**, pour la mise en œuvre d'actions solidaires au plus près des besoins ;
- Avec **Passerelles et Compétences** et **Lesaffre**, dans le cadre du mécénat de compétences et de l'emploi ;
- Avec les **mutuelles**, afin de proposer aux habitants une protection sociale adaptée à leurs besoins ;
- Avec les **villes voisines**, afin de mutualiser les actions et leurs coûts ;
- Avec les différents partenaires spécialisés (Soliha, ADIL, Générations et Culture, etc.), permettant des accompagnements sociaux globaux et multidimensionnels.

Malgré un contexte économique et social exigeant, le CCAS de Marquette-lez-Lille a su maintenir durant l'année 2025 un haut niveau d'accompagnement des publics, tout en maîtrisant ses dépenses et en adaptant ses actions aux évolutions du territoire.

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans une logique de responsabilité financière, de solidarité active et de proximité avec les usagers, fidèles aux valeurs portées par la Ville et son CCAS.

La subvention communale pour l'année 2026 s'élève à **39 000 €**, conformément à la délibération votée par le Conseil municipal le 15 décembre dernier. Les autres recettes de fonctionnement proviendront principalement de l'excédent antérieur ainsi que des produits liés au service de portage de repas à domicile (estimés à 87 000 € en 2026).

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président remercient l'ensemble des administrateurs pour leur investissement continu dans la gestion et le fonctionnement de cet établissement public au service des Marquettois les plus démunis.

POINT N° CCAS/I/2026/01/02

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE :

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie le vendredi 12 décembre 2025

- **Commission permanente du 12 décembre 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/12/12

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, la Commission Permanente s'est réunie le 12 décembre 2025 et a étudié 07 dossiers et décidé d'attribuer :

- **90,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **510,56 Euros d'aide exceptionnelle (prise en charge énergie et assurance)**

La commission a décidé de rejeter un dossier et d'en ajourner un.

Etaient présents :

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT

Monsieur : Jacques DEREMETZ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

La séance est levée à 19h30. Le prochain Conseil d'Administration se déroulera le lundi 02 mars 2026 et il s'agira, en principe, du dernier conseil du mandat.